

FICHE-ACTION N°2

UNE PLATE-FORME D'ÉCHANGES « PERSONNES LOURDEMENT HANDICAPÉES »

Enjeux et contexte

Le Val-de-Marne a un taux d'équipement en maisons d'accueil médicalisées supérieur à la moyenne régionale et à la moyenne nationale. Le département compte 75 places pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans au 31 décembre 2007. La moyenne régionale est de 49 places pour 1 000 et la moyenne nationale de 63 places pour 1 000.

À l'inverse, le taux d'équipement en foyers d'accueil médicalisés est près de deux fois moins élevé que le taux régional (20 places pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans contre 38 places) et près de deux fois et demie moins élevé que le taux national (48 places pour 1 000). Le projet de Priac 2008-2012 prévoit dans le Val-de-Marne la création de 25 places pour les enfants polyhandicapés et de 84 places pour les adultes handicapés (44 en MAS et 40 places en Samsah).

Au niveau réglementaire, le projet de décret concernant les personnes lourdement handicapées prévoit une définition des caractéristiques de la population accueillie dans les maisons d'accueil spécialisées, les foyers d'accueil médicalisé et les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah). Le projet de décret prévoit aussi une dimension thérapeutique, éducative et pédagogique afin d'assurer la continuité des réponses avec le secteur enfants (établissements et services concernés par les annexes XXIV ter du décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 relatif aux conditions techniques d'autorisation des établissements et des services pre-nant en charge des enfants ou adolescents polyhandicapés).

Du point de vue de l'évolution de la demande, il est à prévoir dans les années à venir, d'une part, des demandes de médicalisation dans les foyers de vie et, d'autre part, une aspiration des personnes lourdement handicapées à vivre à domicile.

Les directeurs de foyers d'accueil médicalisés et de maisons d'accueil spécialisées se réunissent déjà régulièrement. Il convient donc d'organiser un suivi des réponses en continu.

Objectifs visés

- Évaluer les situations des personnes lourdement handicapées dans le Val-de-Marne et leur évolution afin de regrouper toutes les demandes de prise en charge pour une meilleure répartition dans les établissements spécialisés et d'adapter les réponses.
- Mettre en place une plate-forme d'échanges liée au polyhandicap dans le département permettant une meilleure articulation entre les foyers d'accueil médicalisés et les maisons d'accueil spécialisées et une adéquation aux besoins des personnes en ayant la possibilité d'offrir un panel de propositions diversifiées.
- Faire évoluer les prises en charge dans la perspective de la suppression des barrières de l'âge.

Modalités de l'action ou actions à mener

Création d'un espace de rencontres régulières permettant les échanges entre professionnels afin que chaque professionnel sache comment travaillent ses collègues dans le champ de leurs spécialisations. Organisation des échanges de profes-

sionnels et de personnes accueillies entre les structures en proposant aux différentes associations gestionnaires de mettre en place une coordination plus forte entre les établissements afin de permettre le déplacement des professionnels et des usagers.

Mise en place de formations communes et transversales en direction des professionnels des structures médico-sociales : pour une bonne prise en charge des personnes lourdement handicapées et afin de pallier les difficultés pour trouver des professionnels qualifiés pouvant intervenir auprès de cette population souffrant de handicaps très lourds.

Réflexion sur l'évaluation des situations de handicap lourd et/ou complexe par la participation des structures concernées du département à une cellule d'évaluation de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées dans le Val-de-Marne. La cellule, en concertation avec la maison départementale des personnes handicapées, analyse la cohérence entre l'évaluation des situations et les réponses apportées (lieu d'accueil, services rendus, satisfaction des personnes et de leurs familles, etc.).

Échéancier prévisionnel

Dès le début du schéma. La durée de la plate-forme et de la cellule d'évaluation pourrait être celle du schéma.

Contraintes

Les échanges entre structures sont compliqués à mettre en œuvre, la première difficulté étant l'investissement demandé aux professionnels. Les rencontres nécessitent de dégager un temps de concertation et une



FICHE-ACTION N°2 - Une plate-forme d'échanges « personnes lourdement handicapées »

« rotation » des professionnels intéressés : une méthode de travail et un calendrier seront nécessaires. Il conviendra de préciser la composition du ou des coordonnateurs de la plate-forme, les liens avec la maison départementale des personnes handicapées, le comité départemental consultatif des personnes handicapées, les organismes de tutelle et la participation des parties prenantes.

Ressources

Concertation des associations ; expériences de rencontres de travail des structures.

Pilote et maître d'ouvrage

Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales en collaboration avec le Conseil général et l'équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées et en concertation avec l'association ou le regroupement des directeurs d'établissements concernés.

Évaluation

Une première évaluation a lieu un an après la mise en place de la plate-forme d'échanges, puis tous les ans. Les critères d'évaluation sont les suivants :

- nombre de rencontres organisées entre professionnels ;
- nombre de personnes accueillies ayant pu effectuer un séjour dans une autre structure.